

Compte rendu de la Table de concertation jeunesse (5-18 ans) Brome Missisquoi

Le 15 février 2023 de 9h00 à 13h00 au Campus Brome-Missisquoi

Présences :

Ariane Davidson, CJE Cantons de l'Est	Sam Greenwood, Action communautaire Lac Brome
Annie Blouin, CALACS des Rivières	Valérie Bilodeau, JAMED
Emily Marchant, CIUSSSE clin. Jeunesse	Manuel Grosset, RDSBM
Jean-François Pomerleau, MDJ Farnham	Justine Payment, Maison de la famille Frontières
Marilyne B.-Girard, Cellule jeunes et fam.	Stéphanie Dubois, CIUSSSE DSPu équipe I.P.
Éric Martineau, RÉUSSIR	Maxime Rainville, Espace Vivant/Living Room
Marlène Bouchard, CSVDC	Hugo Lévesque, CIUSSSE DSPu
Karen Lacroix, Campus BM-CSVDC	Carolyne Roger, L'Éveil BM
Valérie Marin, Centre-Marguerite Dubois	Maude Larose, Massey-Vanier High School
Nathalie Demers, Horizon pour elle	Nancy Desruisseaux, CJE des Cantons de l'Est

1. Mot de bienvenue et présentations

Nous profitons des présentations de chacune et chacun pour faire un tour des nouvelles des organisations.

-CALACS, Annie nous parle du lancement d'un documentaire sur la culture du consentement (disponible sur Tout.tv).

-R3USSIR, Éric partage de l'info sur la Semaine de la persévérance scolaire dont le concours «Mon boss, c'est le meilleur» (priorisation des études).

-Action communautaire Lac Brome, Sam talk about outreach program at risk for teen boys. Boys to men Canada. He will be starting the project with Massey ETSB and CSVDC

-Espace Vivant/Living Room, Maxime mentionne qu'il y a plusieurs places de libre. Cependant, pour les appartements, les places sont comblées.

-La Cellule jeunes et familles, Maryline dit que les activités dans les écoles sont poursuivies malgré une collègue en arrêt de travail. Elles sont très en demande.

-Maison des jeunes de Farnham, Jean-François rappelle qu'aura lieu le 26 mai de 18h- 23 h «Farnham en lumières», avec des kiosques interactifs. Les organismes intéressés peuvent contacter Jean-François.

-L'Éveil, Carolyne parle de la continuité du projet en gestion de l'anxiété à Massey-Vanier 3-4-5. Projet à venir à JJB pour aider des jeunes en dépression. Nouveau projet en collaboration avec la CDC (Budget provenant , épuisement des employés, maintient au travail, les vendredis am, programme les éclaireurs. Objectifs: prendre soins des intervenants

Nathalie new 2023, harcèlement psy aux entreprises, xoxo relation amoureuses sec4

Cje Arriane nouvelle agente de projet

Justine maison de la famille soutient lgbt et famille, aide aux devoirs

2. Nomination d'une secrétaire : Karen Lacroix et rédaction finale du compte rendu, Hugo Lévesque.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Est ajouté au varia : Oasis de l'Espoir

4. Adoption du compte-rendu

5. Accueil des premiers membres et adoption règles de fonctionnement

Hugo rappelle les éléments qui ont menés à la mise en place des règles de fonctionnement, notamment le vote par courriel, la prise de décisions sur des budgets et la délégation du porte-parole au RDSBM. Pendant l'été 2022, une première ébauche des règles de fonctionnement ont été validées auprès de Jean-François Pomerleau, Maxime Rainville et Joyces Thibault. Quelques modifications ont été faites par la suite. En janvier 2023, le document a été envoyé par courriel aux partenaires.

2023-02-15-1 Est proposé par Jean-François Pomerleau et appuyé par Justine Payment d'adopter les règles de fonctionnement 2023 de la Table de concertation jeunesse Brome-Missisquoi. Adopté à l'unanimité (Voir Annexe 1)

Suite à l'adoption de ces règles de fonctionnement, les premiers membres/invités seront les organisations qui ont participées dans la dernière année et demi et qui ont faites la demande. Voici la liste et leur statut :

Type	Nom de l'organisme	Représentant initial
Membre collaborateur	Action communautaire Lac-Brome	Sam Greenwood
Membre actif	Espace Vivant/Living Room	Maxime Rainville
Membre actif	CALACS des Rivières	Annie Blouin
Membre actif	Campus Brome-Missisquoi (ETSB)	Patricia Duchesneau
Membre actif	Campus Brome-Missisquoi (CSSVDC)	Karen Lacroix
Membre actif	Carrefour jeunesse emploi Canton de l'Est	Arianne Davidson
Membre actif	CIUSSS de l'Estrie-CHUS -Direction de santé publique	Stéphanie Dubois
Membre actif	Horizon pour elle	Nathalie Demers
Membre actif	Justice alternative et médiation	Valérie Bilodeau
Membre actif	La Cellule jeunes et familles	Marilyne Bernatchez-Girard
Membre actif	L'Éveil de Brome-Missisquoi	Carolynne Roger
Membre actif	Maison de la famille des Frontières	Justine Payment
Membre actif	Maison des jeunes de Farnham	Jean-François Pomerleau
Invité participant	SOS Grossesse Estrie	Paskale Hamel

6. Demandes d'adhésion à la Table

2023-02-15-2 Carolynne Roger propose, appuyée par Maxime Rainville, d'accepter comme nouveaux membres actifs les organismes suivants : Divers-Gens et le Centre-Marguerite Dubois. Adoptée à l'unanimité.

Marlène Bouchard soulève la question du membership du Centre de service scolaire Val-des-Cerfs. Nous avons une petite discussion : effectivement le CSVDC faisait partie de la liste des organisations participantes. Est soulevé la question des écoles qui peuvent être membres de la Table de concertation jeunesse et issues du CSVDC. Hugo mentionne qu'effectivement, ce n'est pas une

question qui a été traitée lors de la rédaction des règles de fonctionnement, mais qu'elle restait entière. Ceci est aussi vrai pour le CIUSSE-CHUS qui comporte beaucoup de services, directions, équipes. Il est convenu que les écoles et le CSVDC sont des entités qui ont des angles de vue différents sur la question de la jeunesse et suffisamment séparées?

2023-02-15-3 Il est proposé par Annie Blouin, appuyé par Nathalie Demers, d'accepter comme nouveau membre actif le Centre de service scolaire Val-des-Cerfs.

7. Projet «Rejoindre les jeunes anglophones»

-Hugo explique qu'un petit comité de la Table toxico s'est rencontré (Patricia, Emily, Hugo et Karen) pour faire une tempête d'idées autour de l'idée de rejoindre les jeunes anglophones au niveau de la toxicomanie/anxiété-détresse, les deux sujets étant reliés. Voici les possibilités ressorties :

Il y a 2 possibilités de financement : un fond pour le soutien aux anglophones (75 000\$) et le fond anxiété et détresse de la Table jeunesse (reste 9117\$). Pour le fond de soutien aux anglophones, le comité de co-construction a statué sur un projet dédié à l'accompagnement des organismes dans l'amélioration de leurs services auprès des anglophones, mais n'a pas été effectué. Il y aura une rencontre la semaine prochaine et le projet «rejoindre les jeunes anglophones» sera soumis comme possibilité.

Les personnes/organisations intéressées pour poursuivre la conception du projet sont : Hugo, Patricia, Karen, Emily, Carolyne, Maude, Maryline, Maxime, Sam, Valérie Bilodeau. On suggère d'interpeller aussi Le Phare. Est convenu que le déploiement serait en septembre/octobre

8. Projet «Goûtz'y»

Présentation de l'initiative du Centre Marguerite Dubois pour les 12-17 ans en saines habitudes de vie. Demande concernant le budget détresse et anxiété.

2023-02-15-4 Karen Lacroix propose, appuyée par Nathalie Demers, de reporter la décision à la prochaine réunion pour les décisions du financement de Goûtz'y et jeunes anglophones compte tenu que nous en saurons davantage sur les possibilités de financement.

Il est demandé à Valérie Marin s'il serait possible de faire la prochaine rencontre de la Table jeunesse au Vélodrome. Valérie regardera si c'est possible.

9. Intervention positive

Stéphanie Dubois présente l'intervention positive et l'offre de services. S'adresse aux 4-25 ans. Se référer au document de présentation powerpoint.

10. Proximité jeunesse

Hugo mentionne avoir eu comme information que le travail de proximité famille pour le secteur de Cowansville se concentrera sur les 0-5 ans. Le financement reçu par le CPSC Main dans la main provient du Ministère de la famille pour des projets pilotes et les règles sont très encadrantes à ce sujet. Auparavant, il y a eu davantage de souplesse avec le financement d'Avenir d'enfants pour rejoindre aussi la fratrie un peu plus âgés.

11. Varia Discussion du nouveau projet d'hébergement Oasis de l'espoir à Bedford. Il y a des questionnements sur les tenants et aboutissants du projet. Hugo mentionne qu'il y a déjà eu un intérêt pour l'Oasis de venir rencontrer la table, mais le projet était trop en émergence pour venir présenter.

2023-02-15-5 Il est proposé par Annie Blouin, appuyée par Karen Lacroix, d'inviter à la prochaine table l'Oasis de l'espoir afin d'obtenir plus d'information. Hugo fera l'invitation.

12. Prochaine rencontre : 16 mai de 13h00 à 16h00, lieu à déterminer

BROUILLON

Annexe 1

Table de concertation jeunesse Brome-Missisquoi



Règles de fonctionnement

Adopté le 15 février 2023

TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE BROME-MISSISQUOI

Règles de fonctionnement

TABLE DES MATIÈRES

1	DÉFINITIONS	7
2	MISSION DE LA TCJBM	7
2.1	MANDAT	7
2.2	VALEURS ET PRINCIPES	7
2.3	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	8
2.4	TERRITOIRE	8
3	MEMBRE	8
3.1	CONDITIONS D'ADMISSION	8
3.2	PROCÉDURE D'ADMISSION D'UN MEMBRE	8
3.2.1	<i>Admission</i>	8
3.2.2	<i>Prise de décision</i>	9
3.2.3	<i>Renouvellement</i>	9
3.3	DROITS ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES ACTIFS	9
3.4	DROITS ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES COLLABORATEURS	9
3.5	SUSPENSION DU DROIT DE VOTE D'UN MEMBRE ACTIF	10
3.5.1	<i>Motifs et procédures de la suspension du droit de vote</i>	10
3.5.2	<i>Procédure de récupération du droit de vote</i>	10
3.6	SUSPENSION OU EXPULSION D'UN MEMBRE ACTIF OU COLLABORATEUR	10
3.6.1	<i>Procédure</i>	10
3.6.2	<i>Conditions de réintégration</i>	10
4	INVITÉ	11
4.1	INVITÉ PARTICIPANT	11
4.1.1	<i>Condition d'admission</i>	11
4.1.2	<i>Procédure de participation d'un invité participant</i>	11
4.2	INVITÉ PRÉSENTATEUR	11
4.2.1	<i>Condition d'admission</i>	11
4.2.2	<i>Procédure de participation d'un invité présentateur</i>	11
5	FONCTIONNEMENT DE LA TCJBM	12
5.1	QUORUM	12
5.2	PROCÉDURE DE PRISE DE DÉCISION	12
5.3	PROCÉDURE DE LETTRE D'APPUI	12
5.4	RÔLES ET MANDATS DES MEMBRES LORS DES ASSEMBLÉES	12
5.5	RÔLES ET MANDATS DU COMITÉ DE COORDINATION	13
5.6	RÔLES ET MANDATS DU PORTE-PAROLE AU RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL BROME-MISSISQUOI	13
5.7	RÔLES ET MANDATS DES COMITÉS DE TRAVAIL	14
	CARTE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI	15

1 Définitions

Dans les présents règlements, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Assemblée des membres** » : rencontre régulière où est obtenu le quorum des membres.

« **Personne-ressource** » : la personne-ressource est une personne identifiée par la Table de concertation jeunesse Brome-Missisquoi comme soutien à celle-ci pour une ou plusieurs compétences techniques ou non techniques et qui ne participe pas à titre de membre.

« **TCJBM** » : la Table de concertation jeunesse Brome-Missisquoi.

« **Action** » : fait référence à activité, service, projet et/ou intervention ponctuelle.

2 Mission de la TCJBM

2.1 Mandat

Favoriser les liens, la collaboration et la réflexion sur les enjeux jeunesse entre les acteurs du milieu qui interviennent auprès des jeunes de 6 à 17 ans et leur famille¹ sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi et ce, afin de contribuer à l'amélioration de leur bien-être et de leurs conditions de vie.

2.2 Valeurs et Principes

RESPECT :

- ⇒ Respecter l'autonomie, la mission et l'expertise de chacun des participants.
- ⇒ Respecter la diversité des points de vue en valorisant l'expression de tous les groupes participants et ce, afin d'augmenter la richesse des échanges et des débats.

COOPÉRATION :

- ⇒ Susciter la participation et l'implication aux diverses actions dans le but de mobiliser les membres vers l'atteinte des objectifs de la TCJBM.
- ⇒ Encourager le partage et le transfert des connaissances afin d'enrichir les pratiques respectives et aussi intervenir directement dans des situations problématiques.
- ⇒ Maintenir un climat de coopération et de collaboration entre les participants afin d'harmoniser les différents activités/services.
- ⇒ Favoriser une vision commune des besoins et des enjeux jeunesse du territoire.

DÉMOCRATIE :

- ⇒ Agir et communiquer de façon transparente afin de maintenir un climat de confiance entre les participants de la TCJBM.

¹ Toutefois, les membres tiennent compte des préoccupations ayant trait aux jeunes adultes

- ⇒ S'assurer de la transparence des décisions et du fonctionnement de la TCJBM et de son déroulement dans un esprit juste et équitable.
- ⇒ Encourager le consensus et respecter le vote démocratique dans les cas où il doit être exercé.
- ⇒ Les structures décisionnelles sont connues par tous les membres.

2.3 Objectifs généraux

- ⇒ Maximiser la circulation et la diffusion de l'information, tant auprès des intervenants que de la population.
- ⇒ Assurer une vigie des enjeux jeunesse touchant le territoire et favoriser les échanges sur ceux-ci.
- ⇒ Adopter des positions publiques opportunes et intervenir auprès des principaux interlocuteurs concernés par les enjeux liés à toute politique susceptible de toucher la jeunesse.
- ⇒ Favoriser le développement et le maintien d'activités et de services tenant compte des attentes et des besoins des jeunes et ce, en cohérence avec les ressources existantes.
- ⇒ Développer et maintenir des liens avec les acteurs du milieu, les autres concertations du territoire et le Réseau de développement social Brome-Missisquoi afin de faire connaître les actions de la TCJBM, d'échanger sur les meilleures pratiques et de mettre de l'avant des positions communes.
- ⇒ Contribuer au développement d'analyses et d'expertises des intervenants des organisations membres ainsi que de leurs représentants.

2.4 Territoire

La Table de Concertation jeunesse Brome-Missisquoi (TCJBM) exerce ses activités sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi (voir annexe 1).

3 Membre

Nous comptons deux types de membres : les membres actifs et les membres collaborateurs.

3.1 Conditions d'admission

Est membre toute organisation, regroupement ou association qui :

- ⇒ Intervient directement ou indirectement auprès des jeunes de 6 à 17 ans et de leurs familles.
- ⇒ Dessert les jeunes et les familles résidant sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi.
- ⇒ Dont les activités correspondent aux mandats, objectifs, valeurs et principes de la Table de Concertation jeunesse Brome-Missisquoi (TCJBM).
- ⇒ S'engage à participer activement aux activités de la TCJBM.
- ⇒ N'exerce pas des activités à visées principalement lucratives.
- ⇒ Délègue une personne qui a un mandat de représentation à cet effet.
- ⇒ Qui a été accepté par les membres actifs lors du processus d'admission.

3.2 Procédure d'admission d'un membre

3.2.1 Admission

Toute demande d'admission suivra la procédure suivante :

- ⇒ Pour être admissible comme membre, l'organisation doit répondre à toutes les conditions applicables et énoncées à l'article 3.1.
- ⇒ L'assemblée des membres étudiera la demande d'adhésion de l'organisme intéressé.
- ⇒ Les membres actifs se prononceront sur la recommandation par la voie démocratique.
- ⇒ Lorsqu'un vote est demandé, la majorité qualifiée (2/3) est nécessaire pour l'admission du membre.

3.2.2 Prise de décision

- ⇒ La TCJBM peut accepter, demander de modifier ou refuser la demande d'adhésion, en fonction de la conformité aux critères.
- ⇒ La personne-ressource ou le comité de coordination assure le suivi de la décision de la TCJBM et voit à l'intégration du nouveau membre.
- ⇒ En cas de refus de la demande d'adhésion, l'organisation peut demander par écrit de réviser la décision et ce, dans les trente (30) jours suivant la réception de la décision.

3.2.3 Renouvellement

À toutes les années paires, lors de la convocation de la première rencontre régulière d'une nouvelle année (habituellement septembre ou octobre), une demande de renouvellement sera envoyée par courriel aux membres qui pourront simplement répondre (aucun formulaire). Le membre actif conserve son droit de vote lors de cette première rencontre.

3.3 Droits et responsabilités des membres actifs

Le membre actif possède les droits et exerce les responsabilités suivantes :

- ⇒ Participer aux rencontres de la TCJBM.
- ⇒ S'impliquer dans les projets, activités, comités de travail ou tâches de fonctionnement de la TCJBM.
- ⇒ Recevoir et prendre connaissance de tout document ou compte-rendu, s'il était présent à la dernière rencontre, émis par la TCJBM avant la rencontre.
- ⇒ Signaler son absence, s'il doit s'absenter, avant chaque rencontre.
- ⇒ Prendre la parole et voter aux rencontres de la TCJBM.

3.4 Droits et responsabilités des membres collaborateurs

Le membre exerce les responsabilités et possède les droits suivants :

- ⇒ Participer aux rencontres de la TCJBM.
- ⇒ S'impliquer dans les projets, activités, comités de travail ou tâches de fonctionnement de la TCJBM.
- ⇒ Recevoir et prendre connaissance de tout document ou compte-rendu, s'il était présent à la dernière rencontre, émis par la TCJBM avant la rencontre.
- ⇒ Signaler son absence, s'il doit s'absenter, avant chaque rencontre.
- ⇒ Prendre la parole aux rencontres de la TCJBM.

3.5 Suspension du droit de vote d'un membre actif

3.5.1 Motifs et procédures de la suspension du droit de vote

La TCJBM peut, par résolution adoptée par le vote d'au moins les deux tiers des membres actifs présents à la rencontre en question, suspendre le droit de vote d'un membre actif qui, selon le cas :

- ⇒ Ne respecte pas les règlements généraux de la TCJBM;
- ⇒ N'a pas participé aux activités de la TCJBM pendant 3 rencontres consécutives sans motif valable.

Malgré la perte de son droit de vote, le membre actif est encouragé à continuer de s'impliquer dans les rencontres et activités de la TCJBM.

3.5.2 Procédure de récupération du droit de vote

Le membre, pour récupérer son droit de vote, doit suivre la procédure suivante :

- ⇒ Participer aux activités de la TCJBM pendant trois (3) rencontres consécutives.
- ⇒ Faire une demande de récupération du droit de vote lors d'une rencontre régulière de la TCJBM.

3.6 Suspension ou expulsion d'un membre actif ou collaborateur

3.6.1 Procédure

La TCJBM peut suspendre ou expulser un membre si celui-ci:

- ⇒ Ne respecte pas les règlements de la TCJBM;
- ⇒ Poursuit des activités ou a une conduite contraire aux intérêts de la TCJBM;

Par résolution des membres de la table, un comité provisoire élu étudiera la situation et soumettra des recommandations à la rencontre suivante. Il devra rencontrer l'organisme, si ce dernier le souhaite.

Suite à la présentation de l'étude, la TCJBM pourra suspendre pour une période qu'elle détermine ou expulser le membre. La résolution doit être adoptée par le vote d'au moins les deux tiers des membres présents à la rencontre où est présentée l'étude.

Cependant, la personne-ressource ou un membre du comité de coordination doit aviser explicitement les participants de la TCJBM qu'il y aura un vote de suspension ou d'expulsion à l'ordre du jour suivant. Cette procédure permet au membre d'être présent pour faire valoir les motifs pour lesquels il ne devrait pas être suspendu ou expulsé.

3.6.2 Conditions de réintégration

- ⇒ Le membre expulsé doit faire une demande de réintégration à l'assemblée. Le membre suspendu peut, quant à lui, demander la révision de la résolution qui l'a suspendu.
- ⇒ L'assemblée des membres vérifie si le participant répond toujours aux conditions d'admission énoncées à l'article 3.1.
- ⇒ La TCJBM peut renverser sa décision, par une résolution adoptée aux 2/3 des votes des membres actifs présents à la rencontre, quant à la réintégration du membre suspendu ou expulsé.

4 Invité

Il existe deux types d'invité : l'invité présentateur et l'invité participant.

4.1 Invité participant

L'invité a la possibilité de prendre la parole et de participer en tout ou en partie aux assemblées des membres.

4.1.1 Condition d'admission

Peut être convié à titre d'invité participant à une assemblée des membres, à un comité ou à une activité spécifique toute organisation qui :

- ⇒ S'intéresse activement à l'amélioration de la situation des jeunes et de leur famille de la MRC Brome-Missisquoi.
- ⇒ Adhère aux valeurs et désire contribuer à la poursuite des objectifs de la TCJBM.
- ⇒ S'engage à respecter le fonctionnement de la TCJBM.

4.1.2 Procédure de participation d'un invité participant

Toute demande de participation suivra la procédure suivante :

- ⇒ Manifeste son intention de participer ainsi que les raisons qui les motivent à la personne-ressource.
- ⇒ La personne achemine la demande aux membres pendant une assemblée des membres ou par courriel.
- ⇒ Les membres réguliers se prononceront sur la recommandation par la voie démocratique.
- ⇒ Lorsqu'un vote est demandé, la majorité qualifiée (2/3) est nécessaire.

4.2 Invité présentateur

L'invité est présent seulement lors de sa présentation. Il quitte donc la rencontre par la suite.

4.2.1 Condition d'admission

Peut être convié à titre d'invité présentateur à une assemblée des membres toute organisation qui :

- ⇒ S'intéresse activement à l'amélioration de la situation des jeunes et de leur famille de la MRC Brome-Missisquoi.
- ⇒ S'engage à respecter le fonctionnement de la TCJBM.

4.2.2 Procédure de participation d'un invité présentateur

Toute demande de participation suivra la procédure suivante :

- ⇒ Contacte la personne-ressource ou le comité de coordination afin de participer.
- ⇒ La personne-ressource ou le comité de coordination voit à l'intégration de l'invité dans l'ordre du jour d'une assemblée des membres.
- ⇒ Lors de la réception de l'ordre du jour, un membre actif peut demander à avoir une discussion avec les membres de la TCJBM avant d'accueillir l'invité présentateur. Un point de discussion à la rencontre suivante est alors mis à l'ordre du jour. Ceci met en suspend le processus d'invitation.

5 Fonctionnement de la TCJBM

5.1 Quorum

Lorsque la TCJBM est composée de 14 membres actifs ou moins, le quorum est de 50 % + 1. Lorsque la TCJBM est composée de plus de 14 membres actifs, le quorum est de 8.

5.2 Procédure de prise de décision

Idéalement, les décisions se prennent par consensus. Lorsque l'atteinte du consensus n'est pas possible, il faut procéder par vote. Dans ce cas, la décision est adoptée à la majorité simple des votes des membres actifs présents à la rencontre lors de laquelle la décision doit être prise. Une organisation membre active ne peut avoir plus d'un vote. Cependant un vote majoritaire des deux tiers des membres actifs présents à la rencontre lors de laquelle la décision doit être prise, est nécessaire pour :

- ⇒ Accueillir un nouveau membre.
- ⇒ Suspendre le droit de vote d'un membre actif.
- ⇒ Suspendre ou expulser un membre.
- ⇒ Modifier des documents importants relatifs au fonctionnement de la TCJBM (Règlements généraux, etc.)

Il est possible d'utiliser le vote par courriel, hormis pour les décisions nécessitant le vote des deux tiers des membres être adoptés. Lorsque ce moyen est employé, la personne-ressource ou le comité de coordination acheminera la liste des membres actifs et accordera un délai de 8 jours ouvrables aux membres actifs afin de se prononcer. Après ce délai, la lettre sera rédigée ou non selon les réponses reçues des membres actifs et ce, en respectant les critères de quorum.

5.3 Procédure de lettre d'appui

Pour que la TCJBM apporte son appui à toute demande, le projet de lettre d'appui ainsi que la documentation nécessaire est acheminé à la personne-ressource ou au comité de coordination. Celui-ci doit consulter les membres actifs en rencontre régulière ou par courriel.

5.4 Rôles et mandats des membres lors des assemblées

Les assemblées des membres sont aux nombres d'environ cinq (5) par année. Lors de ces assemblées, les membres :

- ⇒ S'assurent de la circulation de l'information;
- ⇒ Développent des prises de position publique;
- ⇒ Font connaître et diffusent les actions de la TCJBM dans leur environnement;
- ⇒ Adoptent les orientations et les activités de la TCJBM pour l'année;
- ⇒ Participent à la planification et à l'évaluation des activités de la TCJBM;
- ⇒ Forment des comités de travail;

- ⇒ Assurent un support et un suivi aux activités des comités de travail;
- ⇒ Approuvent les plans d'action des comités de travail;
- ⇒ Acceptent et refusent les demandes d'adhésion des membres;
- ⇒ Suspendent ou expulsent un participant;
- ⇒ Adoptent et modifient les règlements généraux;
- ⇒ Mettent en place, lorsque nécessaire, les mécanismes d'analyse et de sélection des projets financés et en assurent le suivi.

5.5 Rôles et mandats du Comité de coordination

Lorsque les capacités des membres actifs le permettent, un comité de coordination peut être mis en place. Il se compose de 2 à 4 membres actifs et ceux-ci peuvent s'adjoindre une personne-ressource. Il a comme mandat de :

- ⇒ Préparer l'ordre du jour des rencontres des participants.
- ⇒ Animer les rencontres des participants.
- ⇒ Reporter ou annuler une rencontre selon les événements.
- ⇒ Rencontrer les comités de coordination des autres concertations lors de collaboration possibles.
- ⇒ Recevoir et faire le suivi des demandes d'adhésions à la TCJBM.
- ⇒ Accueillir et orienter les nouveaux membres
- ⇒ Mettre à jour la liste des participants.
- ⇒ S'assurer de la réalisation des démarches de suspension du droit de vote, de suspension ou d'expulsion d'un participant.

5.6 Rôles et mandats du porte-parole au Réseau de développement social Brome-Missisquoi

Le Réseau de développement social de Brome-Missisquoi (RDSBM) est une structure de gouvernance dont s'est doté la communauté afin d'améliorer les communications et l'arrimage des actions entre les concertations du territoire. De plus, le Réseau veut unir les forces vives du territoire autour de grandes priorités portées par la majorité des acteurs.

Mandats du comité de porte-parole du RDSBM

- Orienter la mise en place du modèle;
- Faire des recommandations aux tables et au comité santé;
- Identifier les enjeux;
- Valider les objectifs de la Grande assemblée;
- Mettre sur pied le plan de travail du modèle;
- Voir à la réalisation de l'évaluation du modèle et les plans de mise en œuvre;
- Explorer les outils de communication.

Fonctionnement du comité de porte-parole du RDSBM

- Prises de décision sur le fonctionnement du modèle et les enjeux dans Brome-Missisquoi;
- Lien avec le comité santé (présentation des enjeux transversaux);
- Lien avec le comité de soutien (accompagnement des porte-paroles et des tables);
- Fréquence : 4 fois par année.

Rôle du porte-parole de la TCJBM

- Faire le lien entre la TCJBM et le comité des porte-paroles (enjeux discutés, énoncer la réalité terrain des personnes sur les tables);
- Représenter les positions de leur TCJBM lorsque requis.

Élection du porte-parole de la TCJBM

-À chaque année paire (mandat de 2 ans), l'assemblée des membres élit un porte-parole et un substitut au comité des porte-parole du RDSBM. L'assemblée procède par élection lorsqu'il y a plus d'un(e) candidat(e) d'intéressé(e).

5.7 Rôles et mandats des comités de travail

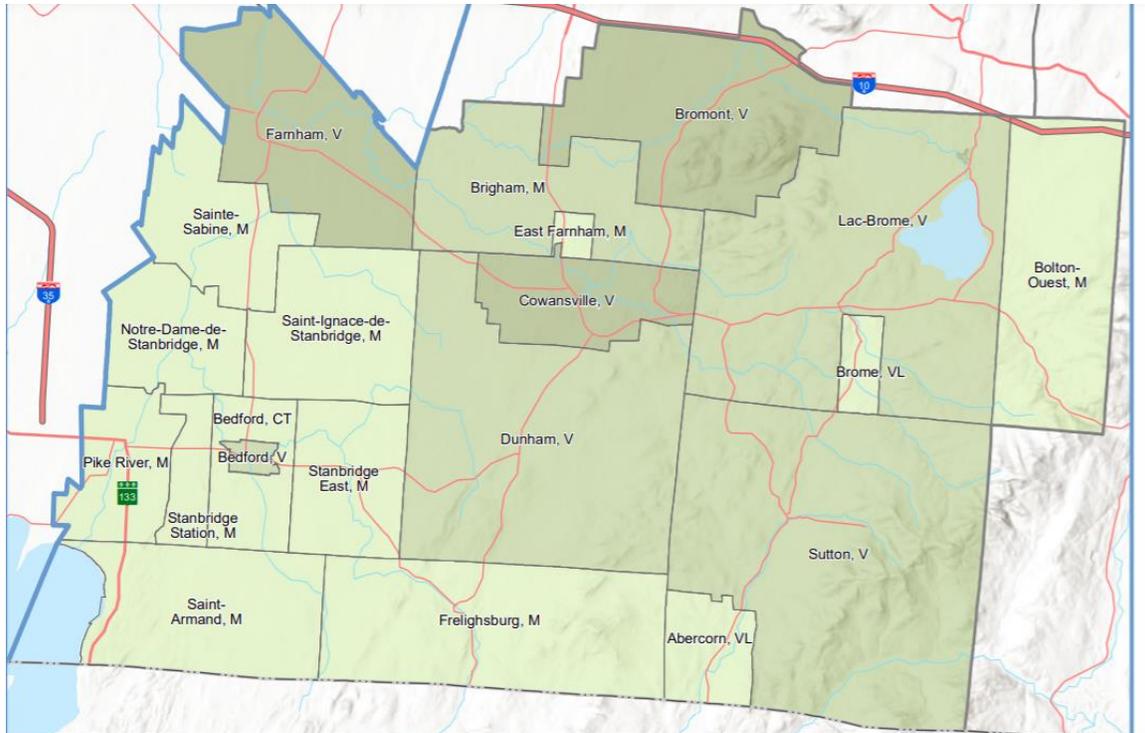
Les comités de travail sont formés selon les intérêts des participants. Ils peuvent inclure des personnes qui ne sont pas membres de la TCJBM, mais qui ont un intérêt spécifique pour le projet en question. Cependant, il est nécessaire d'avoir la présence d'au moins un membre de la TCJBM.

Les membres actifs de la TCJBM du comité ont le mandat de :

- ⇒ Développer des actions qui sont en accord avec les orientations de la TCJBM;
- ⇒ Faire rapport à la TCJBM selon le mandat reçu;
- ⇒ Recruter les personnes qui pourraient être intéressées à participer au comité

Ce document a été inspiré des règlements généraux de la Table de concertation jeunesse Jardin du Québec, initialement inspiré par ceux de la Table de concertation petite enfance de Rosemont et de la Table de concertation enfance-famille Hochelaga-Maisonneuve.

Carte de la MRC Brome-Missisquoi²



² Carte tiré de <https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/cartes/mrc/460.pdf> en imprime-écran